Evénements par département : 36 - INDRE (13 cas)

Incendie dans une usine de fabrication de tapis et moquettes

ARIA 58621 - 26/01/2022 - 36 - NEUVY-SAINT-SEPULCHRE
Type : Autre
Naf 13.93 : Fabrication de tapis et moquettes

Vers 5h30, un feu se déclare dans une usine de fabrication de tapis et moquettes. Après avoir préparé la ligne bitume vers 5h15 en vue de son redémarrage, le chef d'équipe ouvre les vannes de bitume. Il constate que celle-ci ne coule pas à cause d'un bouchon de bitume solidifié dans les vannes. Pour retirer les bouchons, il utilise un chalumeau pour réchauffer les vannes et fluidifier le bitume mais la flamme du chalumeau pointée directement sur une vanne atteint des poussières et bourres de moquette qui s'enflamment. Le feu se propage rapidement dans les conduits d'aspiration supérieurs. Il tente d'éteindre le départ de feu à l'aide d'un extincteur mais n'y parvient pas. Il appelle les pompiers. Les installations sont mises en sécurité. Les employés sont évacués. Le système d'aspiration et une partie de la toiture sont détériorés. Les eaux d'extinction sont confinées. Les déchets de combustion sont évacués en déchets dangereux.

L'incendie est dû au blocage des vannes de bitume qui n'a pas été traité correctement. Par ailleurs, la zone n'était pas propre, avec la présence de bourres et de poussières combustibles au poste de travail et dans la gaine d'aspiration.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- suppression de l'utilisation du chalumeau pour déboucher les vannes de bitume ;
- définition d'une instruction détaillée sécuritaire pour traiter ce type de dysfonctionnement ;
- renforcement du nettoyage au poste de travail d'application bitume ;
- sensibilisation du personnel à la procédure de permis de feu.

Incendie d'un four de fonderie d'étain

ARIA 58817 - 25/03/2022 - 36 - LE PONT-CHRETIEN-CHABENET
Type : Accident
Naf 25.92 : Fabrication d'emballages métalliques légers

Vers 10h15, un feu se déclare au niveau d'un four de fonderie d'étain dans une usine de traitement des métaux. L'incendie est localisé entre la cuve de fonte et l'extérieur du four. L'ensemble des salariés est évacué. Les alimentations en gaz et électricité sont coupées et l'extraction d'air forcée du four est arrêtée. Les pompiers mettent en place une lance en protection. Dans la mesure où le four ne peut pas être arrosé en raison de présence de métal en fusion à l'intérieur, en concertation avec l'exploitant et le constructeur du four, les pompiers laisse l'incendie se poursuivre. Une fois la situation maîtrisée, la surveillance du refroidissement du four est laissé à la charge de l'exploitant qui dispose d'un thermomètre laser.

L'arrêt du four entraîne le chômage technique des 60 salariés pour 2 jours.

La génération d'une flamme est survenue lors du chargement du four avec un lingot d'étain recyclé, vraisemblablement pollué La flamme s'est propagée dans les systèmes d'extraction de fumées dans lesquels de la calamine était présente. L'exploitant augmente la fréquence de l'entretien préventif du four et de ses systèmes de collecte de fumée. Il rappelle également les règles de recyclage et tri des déchets d'étain aux salariés.

Pollution de l'INDRE par une entreprise d'enduction et transformation de papiers

ARIA 58871 - 28/03/2022 - 36 - CHATEAUROUX
Type : Accident
Naf 17.12 : Fabrication de papier et de carton

Vers 16 h, la police de l'environnement constate une pollution de l'INDRE. La pollution provient d'une entreprise d'enduction et de transformation de papiers. Le POI est déclenché. L'exploitant constate qu'une des canalisations d'eaux pluviales contient des eaux usées. Deux obturateurs sont installés. Une entreprise spécialisée pompe la pollution côté rivière le soir même. Le lendemain, la canalisation est nettoyée. Une mortalité piscicole est observée. 20 m³ d'eaux souillées (dont 4 m³ d'eaux pompés et 16 m³ d'eaux de nettoyage) sont éliminés.

La pollution est due à la conjoncture des deux événements suivants :

- la rupture d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eaux pluviales à proximité de l'usine. Le terrain est affaissé à cet endroit ;
- Le non-déclenchement de la pompe de relevage. En conséquence le niveau est remonté dans la canalisation des eaux usées cassée puis dans la canalisation des eaux pluviales.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- changement des pompes de relevage et mise en place d'une détection de niveau ;
- réalisation de contrôles plus réguliers au niveau des regards des eaux pluviales.

Incendie dans un stockage de céréales

ARIA 58879 - 07/04/2022 - 36 - FLERE-LA-RIVIERE
Type : Autre
Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

A 14h55, un feu, sans flammes, se déclare lors du démontage de l'installation de dépoussiérage d'un stockage de céréales. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Ils effectuent des reconnaissances pour rechercher d'éventuels points chauds.

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

ARIA 58967 - 29/04/2022 - 36 - GOURNAY
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Un feu se déclare dans le casier en exploitation d'une installation de traitement de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par un opérateur à son arrivée sur le site à 7h30. Le feu est recouvert avec de la terre et étouffé.

A la suite de l'événement, l'exploitant rappelle aux employés l'importance de bien compacter les déchets, afin d'éviter l'apport d'oxygène dans ces derniers.

Incendie dans une scierie

ARIA 59021 - 11/05/2022 - 36 - ARDENTES
Type : Autre
Naf 16.10 : Sciage et rabotage du bois

Vers 21h30, un feu se déclare au niveau d'un silo aérien, ouvert à 5 m de hauteur, contenant 10 m³ de sciure d'une scierie. L'incendie se propage à 2 bâtiments de 15 m². Les voisins alertent les pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances. Une reconnaissance est réalisée à l'aide de l'échelle aérienne en partie haute du cyclone en raison de températures anormales. Une benne remplie de sciure de bois est dépotée. Les secours quittent le site vers 2 h.

L'incendie détruit les 2 locaux techniques de stockage de pièces métalliques et de petit outillage et le silo de sciure est en partie effondré. Le local d'affûtage contigu d'un des locaux techniques est endommagé.

Incendie de silo de stockage de tournesol

ARIA 59072 - 17/05/2022 - 36 - ARGY
Type : Autre
Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Vers 15h30, lors d'une manipulation d'un stock de tournesol, une combustion lente de poussières se déclare au niveau d'un filtre à poussières dans un silo de stockage de grains haut de sept étages. L'incendie touche un convoyeur et un séparateur et se propage par circulation verticale le long du circuit de transport du grain, créant plusieurs petits foyers de combustion au premier et au cinquième niveau. Les recherches de foyers, rendues difficile par la complexité de l'installation, sont appuyées par une caméra thermique. Un important dégagement de fumée se produit. La circulation est interrompue devant l'entreprise le temps de l'intervention. Les pompiers maîtrisent l'incendie en fin de journée.

Des travaux de maintenance réalisés sur le site en début d'après-midi seraient à l'origine de la combustion des poussières.

Incendie dans un silo de stockage de grains

ARIA 59115 - 17/05/2022 - 36 - ARGY
Type : Autre
Naf 52.10 : Entreposage et stockage

Vers 15h30, un incendie se déclare à proximité de la fosse en sortie du système d'aspiration des poussières dans une entreprise de stockage de grains. Les manches de filtre en partie basse sont remplacées et éliminées en déchet non dangereux.

L'incendie est dû à une opération de meulage dans le cadre d'une maintenance nécessitant la réalisation d'un point chaud aux abords de la fosse. Le permis feu prévoyait un délai de 2 h entre la fin de l'opération et la remise en service du circuit. Une heure après le début de l'opération, le circuit de manipulation du grain avait déjà été remis en service.

A la suite de l'événement, l'exploitant améliore le processus de délivrance du permis de feu pour qu'il intègre et implique l'ensemble de la boucle d'intervention : maintenance, titulaire du site d'intervention, direction.

Explosion dans une malterie

ARIA 59265 - 15/06/2022 - 36 - ISSOUDUN
Type : Accident
Naf 11.06 : Fabrication de malt

Vers 19h30, une explosion se produit au niveau de 2 évents du boisseau de granulés dans une malterie. L'alerte est donnée par 2 opérateurs. L'exploitant déclenche son POI. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. La circulation routière autour du site est interrompue. Le personnel est évacué. Le boisseau est vidangé sur le sol. Un contrôle de la température est effectué. Un litre d'eau est utilisé pour refroidir une partie de matières au niveau du point chaud de la tête d'élévateur. Deux évents et 2 roulements d'élévateur sont remplacés. Les granulés issus de la vidange du silo, non contaminés, suivent le processus de revalorisation classique.

Durant le fonctionnement de l'installation, les roulements de l'élévateur se sont dégradés ce qui a provoqué une descente du tambour de tête d'élévateur. Cette descente du tambour l'a fait entrer en contact avec une pièce métallique du châssis de l'élévateur. Cela a provoqué un point chaud et vraisemblablement des étincelles à l'intérieur de la tête d'élévateur.

Le tuyau d'aspiration récoltant les poussières des équipements était bouché. Cela a favorisé l'apparition d'une atmosphère explosive dans la tête d'élévateur. De plus, la tête d'élévateur est difficilement accessible (en hauteur et à l'extérieur sans plateforme).

À la suite de l'événement, les actions suivantes sont mises en place :

- retrait de la contre plaque du racleur située en tête d'élévateur ayant provoquée le point chaud suite au frottement avec le tambour ;
- étude sur le système d'aspirations granulés ;
- faciliter l'accès à la tête d'élévateur.

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

ARIA 59348 - 12/07/2022 - 36 - VICQ-SUR-NAHON
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 10h20, un feu se déclare sur une installation de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation depuis 5 ans. L'alerte est donnée par un riverain après avoir observé de la fumée. Les pompiers sont contactés. La vanne de barrage du biogaz en amont de la torchère est fermée. L'électricité est coupée au niveau de la torchère et du bâtiment d'accueil. Le vent cause l'extension du sinistre. Vers 12h50, les pompiers quittent le site. Quelques mètres de canalisations sont détruits.

Le temps caniculaire a entraîné la combustion des herbes sèches présentes sur la couverture de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Des opérations d'entretien étaient programmées deux semaines plus tard.

À la suite de l'événement, l'exploitant programme les entretiens paysagers avant l'été.

Incendie de hangar contenant 20 t d'ammonitrate

ARIA 59344 - 13/07/2022 - 36 - ORSENNES
Type : Autre
Naf 01.42 : Élevage d'autres bovins et de buffles

Vers 15h30, un feu se déclare dans un hangar agricole où l'exploitant agricole venait de rentrer le foin et la paille de l'année pour son élevage. L'incendie se propage hors du bâtiment à un stockage de 20 t d'ammonitrates en big bags. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m autour de l'exploitation. L'éleveuse est évacuée de son logement et de jeunes taurillons présents sur l'exploitation sont mis en sécurité dans un pré voisin. Les pompiers, équipés d'ARI, refroidissent les sacs et surveillent la température pour éviter tout risque d'explosion. Peu après 19 h, la température de l'engrais est stabilisée et certains sacs sont dégagés.

Le lendemain, le fourrage, inaccessible à cause du risque d'effondrement du bâtiment, continue de se consumer sous surveillance au cœur du hangar. Les pompiers refroidissent, toutes les heures, certaines zones en périphérie du hangar pour prévenir tout risque de propagation. Une surveillance est mise en place pendant 4 jours, jusqu'à la fin du week-end.

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

ARIA 59569 - 12/08/2022 - 36 - GOURNAY
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Vers 21 h, un feu se déclare dans un casier de déchets ménagers de 1 600 m² en cours d'exploitation dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Le départ de feu est détecté grâce aux détecteurs de flammes, entraînant un appel vers le téléphone portable du directeur. Celui-ci se déplace sur site et constate le départ de feu. Il appelle les pompiers. Ces derniers éclairent la zone et, aidés par des opérateurs du site, maîtrisent l'incendie en recouvrant les déchets enflammés avec de la terre. La combustion des déchets provoque un relâchement de fumées dans l'atmosphère. Une visite quotidienne du site est mise en place les jours suivants.

L'incendie ne touche pas la géomembrane et la structure du casier n'est pas impactée. Très peu d'eaux d'extinction sont utilisées, car ces dernières produisent beaucoup de fumées qui gênent la visibilité. Ces eaux d'extinction sont récupérées dans le casier et sont traitées comme des lixiviats.

L'incendie a pris dans les déchets stockés dans le casier malgré la mise en place hebdomadaire (en l'occurrence le jour même) de terre sur les déchets. Les températures ont été très chaudes les jours précédents et le jour de l'événement et il n'y a pas eu de précipitations depuis un long moment. Malgré l'astreinte mise en place, le temps de trouver des renforts, l'incendie s'est amplifié.

À la suite de l'événement, l'exploitant installe des caméras avec visionnage possible sur téléphone portable pour confirmer plus rapidement un éventuel départ de feu.

Départ de feu dans un tas de refus de compostage

ARIA 60021 - 05/12/2022 - 36 - DIORS
Type : Autre
Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

À 7h15, le voisin d'une plateforme de compostage prévient le gérant de la présence de flammes dans un tas de refus de compostage. Arrivés à 7h45, les pompiers abattent les flammes et la zone en combustion est délimitée en enlevant la matière non touchée à l'aide de chargeuses. Les refus en combustion sont mouillés à l'aide d'une tonne à eau de 26 m³. Les pompiers quittent le site à 11 h. L'exploitant arrose et mélange la zone impactée jusqu'à 16h30.

Les eaux d'extinction sont pompées dans le bassin de rétention. Les bois ayant juste chauffés sont broyés et mélangés à des déchets verts frais pour produire un compost normé. Ce dernier est analysé avant épandage.

Une auto-combustion, après les périodes très sèches et chaudes de l'été précédent, est à l'origine du départ de feu. Une montée en température progressive s'est produite sous l'effet de la fermentation de la matière organique résiduelle.

À la suite de l'événement, l'exploitant renforce le contrôle visuel régulier des tas et la formation des salariés pour prévenir de nouveaux incendies. Une sonde de température est mise en place sur le tas de refus de compostage pour prévenir de son échauffement et la taille du tas est diminuée.